

INJONCTION N° 18COS018-INJ

**portant prorogation partielle de l'injonction N°17COS011-INJ
sur l'établissement de la société PROPOS NATURE,
situé ZA du Grand Pont à la Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône)**

prise en application des articles L.5311-1, L.5312-4-3, L.5313-1 du code de la santé publique

L'inspection de l'établissement situé, ZA du Grand Pont à la Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône) de la société PROPOS NATURE, réalisée du 14 au 16 février 2017 par un inspecteur de l'ANSM a mis en évidence des non-conformités et manquements importants aux référentiels en vigueur, lesquels ont donné lieu à l'injonction N°17COS011-INJ en date du 24 octobre 2017.

Suite à l'inspection de la société PROPOS NATURE, réalisée les 30 et 31 août 2018 par l'ANSM ayant pour objectif le suivi des actions mises en place pour répondre à l'injonction N°17COS011-INJ, il apparaît que :

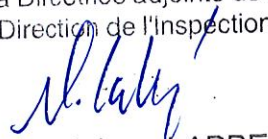
- les points 1 à 5 et le point 7 de l'injonction N°17COS011-INJ du 24 octobre 2017 sont régularisés ;
- un délai de traitement supplémentaire est nécessaire pour la mise en conformité du point 6 de l'injonction concernant les rapports sur la sécurité et les dossiers d'information établis selon les exigences du règlement pour l'ensemble des produits cosmétiques, notamment les kits de la marque JOLI'ESSENCE.

Le délai pour finaliser la mise en œuvre des actions correctives relatives aux manquements précités et persistants de l'injonction N°17COS011-INJ portant sur l'établissement de la société PROPOS NATURE est prorogé jusqu'au 30 mai 2019.

Fait à Saint-Denis le,

23 JAN. 2019

La Directrice adjointe de la
Direction de l'Inspection


Dominique LABBE